



PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 MARS 2026 – 19h

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars à dix-neuf et trente minutes, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), s'est réuni en session ordinaire, le Conseil Municipal de la commune de DUERNE, en ses lieux habituels.

Date de convocation du Conseil Municipal 16/03/2026

Quorum : 8

Présents : M. Benoit VERNAISON ; Mme Solange AURAND ; M. Emilien BLANC ; M. Anthony CUNHA ; Mme Marjorie CELLIER-LAMBERT ; M. Laurent GIAUFFET ; Mme Marie-Thérèse FAYOLLE ; Alain GREGOIRE ; Mme Carole HERSENT ; M. Quentin REYNARD ; Mme Clémence KAMATCHY ; M. Anthony RIVOLLIER ; M. Anthony SOUBEYRAN

Secrétaire de séance : M. Quentin REYNARD

Absents excusés ; Mme Marie-Line BALMONT qui donne pouvoir à M. Laurent GIAUFFRET ; Mme Estelle RAMBAUD qui donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

ORDRE DU JOUR

- Installation du Conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la Charte de l' élu local
- Validation du PV de la séance du 5 février 2026

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Benoit VERNAISON, Maire sortant prend la parole pour souhaiter la bienvenue à chacun, puis donne la parole à Mme Marie-Thérèse FAYOLLE, doyenne de l'assemblée.

Mme Marie-Thérèse FAYOLLE installe les membres du conseil élus et nomme M. Quentin REYNARD secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Mme Marie-Thérèse FAYOLLE lit les articles 2122- 4, L.2122-5 et L. 2122-7 du CGCT relatifs au mode de scrutin de l'élection du maire et demande ensuite qui souhaite se présenter comme Maire.

M. Benoit VERNAISON se présente comme Maire.

M. CUNHA Anthony et Mme HERSENT Carole sont nommés assesseurs.

Chacun dépose son enveloppe dans l'urne.

Le dépouillement donne le résultat suivant : 15 voix pour M. VERNAISON Benoit.

Il est donc élu Maire à l'unanimité.

Mme Marie-Thérèse FAYOLLE lui remet son écharpe de Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire prend la présidence de l'assemblée.

Mme Marie-Line BALMONT arrive.

Il explique qu'au départ, il souhaitait seulement 3 adjoints mais qu'après réflexion, si 4 personnes souhaitent s'engager, il est partant pour avoir 4 adjoints. Il souhaite cependant que chaque adjoint travaille avec les membres du conseil dans les commissions dont il aura la charge.

Le conseil décide donc à l'unanimité de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique que dorénavant, l'élection des adjoints se fait par liste. Il demande qui souhaite déposer une liste de 4 adjoints.

Une seule liste est déposée : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE – M. Anthony CUNHA – Mme Marie-Line BALMONT – M. Alain GREGOIRE

Chaque conseiller dépose son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement, la liste déposée comptabilise 15 voix.

Les adjoints sont donc élus comme suit :

1^{ère} adjointe : Mme Marie-Thérèse FAYOLLE

2^{ème} adjoint. M. Anthony CUNHA

3^{ème} adjointe : Mme Marie-Line BALMONT

4^{ème} adjoint : M. Alain GREGOIRE

CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire remet la Charte de l'élu local aux membres du conseil et en fait la lecture.

VALIDATION DU PV DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER

Ce point est reporté à la séance suivante.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 2 avril à 20h30

Fin de séance à 20h

Le Secrétaire de séance
Quentin REYNARD

Le Maire,
Benoit VERNAISON

Affiché en Mairie le